

L'ambassade d'Espagne a pris la décision de passer un marché de services pour le nettoyage de ses installations. Aussi, j'ai l'honneur de vous inviter à présenter une offre dans les conditions énoncées dans le **cahier des clauses techniques particulières** ci-joint et dans le **projet de contrat** qui sera applicable.

## Caractéristiques du marché :

Limite d'acceptabilité financière, taxes comprises	2.400.000,00 XAF. Toute offre dépassant la limite d'acceptabilité financière sera automatiquement rejetée.				
Durée du marché	24 mois, avec possibilité de 2 reconductions moyennant accord exprès des parties d'une durée de 12 mois chacune, dans les mêmes conditions.				
Garantie de bonne exécution	La constitution d'une garantie n'est pas exigée.				
Assurance responsabilité civile	La souscription d'une assurance de responsabilité civile est exigée				
Révision des prix	Il n'y aura pas de révision des prix pendant l'exécution du marché				
Critères d'attribution	Prix				
Capacité requise de la part des candidats	<ul> <li>Capacité économique et financière:         <ul> <li>Assurance de responsabilité civile : engagement à souscrire une assurance de responsabilité civile couvrant les risques professionnels, pour un montant égal ou supérieur à la limite d'acceptabilité financière (2.400.000,00 XAF).</li> </ul> </li> <li>Capacité technique et professionnelle Il n'est pas exigée.</li> </ul>				

## Présentation des offres

Les offres des candidats intéressés doivent être conformes au cahier des clauses techniques particulières, à la présente invitation et à tous les autres documents régissant l'avis de marché. Elles doivent obligatoirement être présentées selon le modèle « Offre et déclaration sur l'honneur » ci-joint. La présentation de l'offre implique pour l'opérateur l'acceptation inconditionnelle de toutes les clauses ou conditions, sans aucune réserve ou exception. Autres précisions relatives à la présentation des offres :

Date limite de réception des offres	08.08.2024, 23h59
Lieu et modalité de présentation des offres	<ol> <li>Format papier: au registre de l'Ambassade de España à Libreville. Horaire 07h30 à 13h30.</li> <li>Format dématérialisé: à l'adresse électronique emb.libreville@maec.es</li> </ol>
Langue de la proposition	Français ou Espagnol.
Documents à présenter	Offre et déclaration sur l'honneur selon modèle joint à la présente invitation



# OFFRE ET DÉCLARATION SUR L'HONNEUR Dossier n° 2024/57

Données relative au candidat					
Opérateur économique					
CIF (Code d'identification					
fiscale)/Équivalent					
Domicile					
Représentant					
DNI (Document national					
d'identité)/Équivalent					
Adresse électronique aux					
fins de notification					
Critères d'attribution :	nriv				
·	•				
L'offre économique initiale					
des clauses techniques part	iculières, et conform	iément au projet	de contrat es	t de :	
OFFRE POUR LA TOTAL	ITÉ DU MARCHÉ,				
SANS RECONDUCT	TIONS (hors taxes)				
	TAXES				
TOTAL 24 MOIS, TAXES  COMPRISES:					
	COM RISES.				
Fait à		. le		202	
1 aic a _		, ic			
	Signé :				



## Déclaration sur l'honneur Dossier n° 2024/57

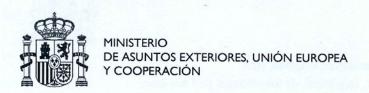
Le soussigné déclare :

- I. qu'il accepte sans réserve le contenu de l'ensemble des clauses et conditions définies dans la lettre d'invitation, dans le cahier des clauses techniques et dans le projet de contrat ;
- 2. que l'opérateur **dispose des moyens techniques et humains** pour exécuter le marché et qu'il s'engage à affecter ou consacrer ces moyens à l'exécution du marché ;
- 3. que la société est **valablement constituée** et que, conformément à son objet social, elle peut soumissionner; que le signataire de la présente déclaration a le pouvoir de représentation lui permettant de présenter une offre au nom de la société;
- 4. que l'opérateur est classé au registre des opérateurs agréés, le cas échéant, ou qu'il satisfait aux exigences de capacité économique, financière et technique ou professionnelle dans les conditions fixées dans la lettre d'invitation ;
- 5. que l'opérateur n'est pas placé sous l'effet d'une interdiction de soumissionner ;
- 6. que, s'il utilise les moyens d'autres opérateurs, il joint à la présente déclaration, une déclaration sur l'honneur de chacun de ces opérateurs ;
- 7. que, s'il est proposé comme candidat à l'attribution du marché, il s'engage à souscrire une assurance de responsabilité civile pour toute la durée d'exécution des services.
- 8. LITIGES: les litiges survenant au cours de l'exécution du marché sont réglés d'un commun accord entre les parties. En l'absence d'accord, les litiges sont soumis aux tribunaux espagnols compétents, si le prestataire y consent.

Acceptez-vous de vous soumettre à la juridiction des tribunaux espagnols pour résoudre tout différend qui pourrait surgir au cours de l'exécution du marché ?

	Oui, j'accepte de me soumettre à la juridiction des tribunaux espagnols  Non, je n'accepte pas de me soumettre à la juridiction des tribunaux espagnols
La représenta présente les p adéquate, le s	ation exige que, dans un délai de dix jours ouvrables, le candidat qui soumet la meilleure offre Dièces justificatives des points susmentionnés. Si cette exigence n'est pas satisfaite de manière Soumissionnaire est réputé avoir retiré son offre, sans préjudice des sanctions applicables. Dans Eme documentation est demandée au soumissionnaire suivant, selon l'ordre de classement des

Fait à	, le,	202
	Signé :	



# CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES Service de nettoyage de l'Ambassade d'Espagne à Libreville (Gabon)

#### 1.- OBJET DU SERVICE

L'objectif du présent cahier de clauses techniques particulières (ci-après CCTP) est de définir les conditions auxquelles doit répondre la prestation des services de nettoyage, leur fréquence, les ressources humaines et matérielles et les autres caractéristiques du service à fournir à l'Ambassade d'Espagne à Libreville, afin de les maintenir dans les bonnes conditions d'hygiène et de salubrité.

La version contraignante du CCTP est la version rédigée en espagnol, signée et jointe en annexe au contrat, dont elle fait partie intégrante. Toute traduction dans une autre langue est fournie seulement à titre indicatif et est dépourvue de force juridique. Dans tous les cas la version contraignante telle qu'indiquée ci-dessus prévaut.

#### 2.- LOCAUX ET SURFACE

L'Ambassade d'Espagne est située à l'Immeuble Diamant, 2ème étage, Bd. De la Nation, Libreville. Les travaux de nettoyage seront effectués dans les espaces et les pièces suivants, qui totalisent une superficie totale d'environ 500 mètres carrés :

- Accès au site, d'une superficie approximative de 100 m²
- Six bureaux, des espaces communs, comprenant salle de réunion, archive, coin cuisine et deux toilettes d'environ 20m².
- Zone d'attention au publique, d'une superficie de 40 m².

Dans tous les cas, toutes les zones, tous les éléments et tous les objets qui font partie des zones décrites, même s'ils ne sont pas expressément mentionnés, feront l'objet d'un traitement. En conséquence, l'adjudicataire sera tenu d'effectuer tous les travaux de nettoyage commandés par le responsable du contrat, y compris le nettoyage des fenêtres, des murs et des plafonds.

## 3.- CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

Services minimaux à fournir pendant la durée du contrat :

## Nettoyage quotidien, deux jours par semaine :

- Balayer et passer la serpillière de tous les sols, trottoirs et paliers.
- Balayage à la serpillière imprégnée d'un produit de nettoyage adapté aux sols en marbre, en grès et, en général, sur tout type de sol qui nécessite ce balayage.
- Nettoyage et dépoussiérage de tous les meubles, objets de bureau, matériel informatique, interrupteurs, prises, etc.
- Nettoyage des poubelles et gestion basique des déchets conformément aux instructions du gestionnaire de contrat.
- Nettoyage des toilettes, éviers, robinetterie, carrelage.
- Nettoyage de l'espace cuisine.
- Nettoyage et élimination des traces de doigts et de la poussière sur les surface, les portes et les poignées.
- Désinfection des aires d'attention au publique, y compris les comptoirs, les chaises, les interrupteurs, les portes et les boutons, les écrans, les éléments visuels, etc.

## Nettoyage hebdomadaire, en général, l'un des jours hebdomadaires :

- Nettoyage des plinthes
- Nettoyage des vitres et fenêtres intérieures.
- Vérifier les taches sur les tapis et les fauteuils, les chaises ou les canapés



- Dépoussiérage de la partie supérieure des meubles hauts (armoires, étagères, etc.)
- Dépoussiérage des extincteurs, des tableaux d'affichage et, en général, de tout élément fixé aux murs
- Nettoyage de la cour.
- Nettoyage des éléments décoratifs et des peintures, avec la prudence requise.

#### Nettoyage bimensuel, en général :

- Nettoyage des panneaux d'affichage (extérieures et intérieures)
- Nettoyage en profondeur de la cuisine, y compris le réfrigérateur, le micro-ondes et d'autres articles courants.

#### Nettoyage mensuel, en général :

- Nettoyage des vitres et fenêtres à intérieur.
- Nettoyage général, y compris le balayage et le récurage, de la zone d'archive et entreposage.

#### Opérations semestrielles, deux fois par an :

- Polissage de planchers cirés
- Nettoyage des drapeaux
- Nettoyage des lampes, des appliques murales et, en général, de tous les types d'éclairage intérieur.

#### Opérations annuelles, une fois par an :

- Dépoussiérage des plafonds et des murs
- Nettoyage du mât
- Nettoyage en profondeur des entrepôts et des locaux de stockage.

De manière extraordinaire et justifiée par le responsable du contrat, tout autre type d'actions extraordinaires considérées comme habituelles pendant la période normale de la prestation du service sera effectuée, telles que le nettoyage de liquides déversés en raison de fractures de récipients ou fuites etc.

#### 4.- RESSOURCES HUMAINES

Le service sera fourni par 1 personne en charge du nettoyage avec une journée de travail de 10h00 par semaine. Les heures de nettoyage seront de 7h30 à 12h30 les lundis et jeudis. Ces horaires peuvent être modifiés d'un commun accord.

Les personnes qui exécutent le service auront une relation contractuelle avec l'adjudicataire retenu et devront se conformer à toutes les conditions légales pour exécuter les tâches conformément à la législation locale du travail et aux accords applicables au secteur. Le salaire et toutes les recettes correspondantes, ainsi que les cotisations de sécurité sociale et toutes autres dépenses, charges ou taxes dérivées de sa mise à disposition seront à la charge de l'entreprise attribuée.

L'adjudicataire sera responsable et veillera au respect des dispositions relatives à la prévention des risques professionnels et à la santé et sécurité au travail réglementées par la législation locale.

Tout incident survenant dans la relation avec le personnel de l'entreprise fournissant le service (vacances, maladie, congés et restes d'absences) doit être communiqué au Gestionnaire de contrat au moins une semaine à l'avance, et il est obligatoire que l'adjudicataire réintègre la personne afin que le service soit toujours fourni par le nombre de personnes défini dans le présent cahier des charges.

Le personnel doit être équipé d'une tenue vestimentaire appropriée à ses tâches et dûment identifié avec l'accréditation délivrée par la Représentation espagnole.

Les personnes qui fournissent le service de nettoyage doivent se conformer aux consignes de sécurité données par le responsable du contrat, respecter les conditions de sécurité personnelle appropriées au moment de l'embauche et les maintenir pendant la durée du contrat. Le Responsable du contrat peut exiger un extrait de casier judiciaire de chaque travailleur et, le cas échéant, autoriser ou refuser à tout moment pendant la durée du contrat l'accès à la Représentation et le détachement d'un travailleur auprès du service pour des raisons de sécurité. L'adjudicataire remplacera le travailleur non autorisé par une autre personne qui répond aux exigences de sécurité.



En raison de la nature et des conditions de la prestation, la sous-traitance totale ou partielle de la prestation de ménage est interdite. À la fin du contrat, les personnes qui ont exécuté les travaux faisant l'objet du contrat ne peuvent en aucun cas être regroupées en tant que personnel de l'entité adjudicatrice.

Pendant les arrêts de travail dont l'autorité officielle correspondante a eu connaissance au préalable et a été légalement autorisée, après avoir été avertie par le responsable de la Représentation, l'adjudicataire maintiendra l'équipement essentiel pour assurer les services minimaux indiqués par la loi. En cas de non-respect, le pouvoir adjudicateur, sur proposition du responsable du marché, se réserve le droit de ne pas verser à l'adjudicataire la partie proportionnelle du montant total correspondant à la période pendant laquelle les installations n'ont pas été nettoyées, ou de résilier le marché pour non-respect de celui-ci.

En cas d'absence du personnel de nettoyage sans préavis ou de non-exécution de la journée de travail complète convenue, l'entreprise contractante s'engage à envoyer une autre personne de remplacement le jour même ou au plus tard le lendemain. La représentation espagnole procédera à la déduction ultérieure de la partie proportionnelle non travaillée ou à la résiliation du contrat si la personne absente n'est pas remplacée rapidement et efficacement.

En cas de fêtes religieuses ou civiles locales au cours desquelles la Représentation espagnole maintient ses bureaux ouverts et opérationnels, elle procédera d'un commun accord à la compensation des services à fournir.

## 5.- RESSOURCES MATÉRIELLES

Le service sera effectué avec des équipements, des machines et des consommables fournis par l'ambassade. Les produits de la pharmacie nécessaires au nettoyage, à la désinfection, à l'hygiène et au nettoyage de toutes les dépendances seront également fournis par l'Ambassade.

#### 6. COORDINATION ET RESPONSABLE DU CONTRAT

L'adjudicataire désignera un interlocuteur et la Représentation espagnole aura un Responsable de Contrat. Tous deux seront les seuls interlocuteurs lors de l'exécution de la prestation et seront disponibles pour la coordination de la prestation.

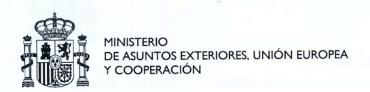
Le représentant du soumissionnaire retenu supervise normalement le service et fait rapport de toute situation imprévue ou anormale qui pourrait survenir au cours de l'exécution du contrat.

Le responsable de la représentation espagnole effectuera des examens périodiques pour vérifier le respect des spécifications et des instructions supplémentaires. En cas de non-conformité, elle sera portée à la connaissance du responsable de l'entreprise afin qu'elle puisse être corrigée. Si la non-conformité persiste, et après notification écrite au soumissionnaire retenu, le régime de pénalités prévu au contrat peut être appliqué, y compris la résiliation du contrat.

L'exécution du contrat se fait aux risques et périls du contractant. La réparation de tout dommage qui pourrait survenir lors de la prestation de la prestation, en biens meubles ou immeubles, par le personnel de l'entreprise adjugée, sera à la charge de l'adjudicataire.

CCPT Proposé par l'Ambassadeur d'Espagne à Libreville, le 13 juin 2024

Ramón Molina Lladó



# PLIEGO DE PRESCRIPCIONES TÉCNICAS PARTICULARES Servicio de limpieza en Embajada de España en Libreville (Gabón)

### 1 OBJETO DEL SERVICIO

El presente pliego de prescripciones técnicas particulares (en adelante PPTP) tiene por objeto definir las condiciones que deberán reunir la prestación de servicios de limpieza, su frecuencia, recursos humanos y materiales y otras características del servicio a prestar en la Embajada de España en Libreville, a fin de mantenerlos en las debidas condiciones de higiene y salubridad.

La versión vinculante del PPTP es la versión redactada en español, firmada y adjunta como anexo al contrato, de la que forma parte integrante. Cualquier traducción a otro idioma se proporciona solo con fines informativos y no tiene fuerza legal. En todos los casos, prevalece la versión vinculante indicada anteriormente.

## 2 LOCAL Y SUPERFICIE

La Embajada de España en Libreville se sitúa en el Inmueble Diamant, 2ème étage, Boulevard de la Nation, Libreville. Los trabajos de limpieza se efectuarán en los siguientes espacios y dependencias, que en total suman una superficie aproximada de 500 metros cuadrados:

- Acceso al recinto, con una superficie aproximada de 100 m<sup>2</sup>
- Seis Despachos, zonas comunes, incluyendo sala de juntas, zona de archivo, zona de cocina y dos baños de unos 20 m².
- Zona de atención al público, con una superficie de 40 m².

En todo caso, serán objeto de tratamiento todas las zonas, elementos y objetos que formen parte de las zonas y áreas descritas, aunque no se citen expresamente. En consecuencia, el adjudicatario estará obligado a efectuar todo el trabajo de limpieza que sea ordenado por el responsable del contrato, incluidos la limpieza de ventanas, paredes, y techos.

## 3 CARACTERÍSTICAS TÉCNICAS DEL SERVICIO

Servicios mínimos a prestar durante la vigencia del contrato:

#### Limpieza diaria, dos días a la semana:

- Barrido y fregado de todos los suelos, pavimentos y rellanos.
- Barrido con mopa impregnada con producto limpiador adecuado en suelos de mármol, gres y, en general, en cualquier tipo de suelo que requiera este barrido.
- Limpieza y desempolvado de todo el mobiliario, objetos de oficina, equipos informáticos, interruptores, enchufes, etc.
- Vaciado de papeleras y gestión básica de residuos de acuerdo con las instrucciones del responsable del contrato.
- Limpieza de servicios WC, lavabos, grifos, alicatados.
- Limpieza de zona de cocina.
- Limpieza y eliminación de huellas y polvo en mamparas, puertas, pasamanos y barandillas.
- Desinfección de zona de atención al público, incluyendo puestos de atención, sillas, interruptores, puertas y pomos, mamparas, elementos visuales, etc.

## Limpieza semanal, con carácter general, en una de las jornadas semanales:

- Limpieza de rodapiés
- Limpieza de cristales y ventanas interiores.
- Repaso de manchas en alfombras y sillones, sillas o sofás



- Desempolvado de zona superior de mobiliario alto (armarios, estantes...)
- Desempolvado de extintores de incendios, tablones de anuncios y, en general, cualquier elemento fijado a las paredes
- Limpieza de patios.
- Limpieza de elementos de decoración, con la debida cautela

#### Limpieza quincenal, con carácter general:

- Limpieza de letreros (exteriores e interiores)
- Limpieza profunda de zona de cocina, incluyendo frigorífico, microondas y otros elementos comunes.

#### Limpieza mensual, con carácter general:

- Limpieza de ventanas interiores.
- Limpieza general, incluyendo barrido y fregado, de zona de archivo y almacén/trastero.

## Operaciones semestrales, dos veces al año:

- Abrillantado de suelos encerados
- Limpieza de banderas
- Limpieza de lámparas, apliques y, en general todo tipo de iluminación interior.

#### Operaciones anuales, una vez al año:

- Desempolvado de techos y paredes
- Limpieza de mástiles
- Limpieza profunda de almacenes y trasteros.

De forma extraordinaria y justificada por el responsable del contrato, se realizarán cualquier otro tipo de actuaciones extraordinarias consideradas habituales durante el periodo normal de la prestación del servicio como recogida de líquidos por rotura, retirada de cristales rotos, vertido de recipientes o goteras ...

#### **4 RECURSOS HUMANOS**

El servicio se prestará a través de 1 persona encargada de la limpieza con una jornada de 10.00 horas semanales. Los horarios de limpieza serán de 7:30 a 12:30 lunes y jueves. Estos horarios podrán modificarse, de común acuerdo.

Las personas que desarrollen el servicio tendrán vínculo contractual con el Adjudicatario y deberán cumplir todas las condiciones legales para desempeñar las tareas de conformidad con la legislación laboral local y los convenios aplicables al sector. El salario y todas las percepciones que correspondan, así como cuotas a la seguridad social y cualquier otro gasto, carga o impuesto que se deriven de su prestación correrán por cuenta de la empresa adjudicataria.

El adjudicatario será responsable y velará para que se cumplan las disposiciones relativas a la prevención de riesgos laborales y a la seguridad e higiene en el trabajo reguladas en la legislación local.

Cualquier incidencia surgida en la relación con el personal de la empresa prestadora del servicio (vacaciones, enfermedad, permisos y restos de ausencias) deberá ser comunicada al Responsable del Contrato con al menos una semana de antelación, siendo obligatorio que el adjudicatario reponga a la persona de forma que el servicio siempre sea prestado por el número de personas definidas en estos pliegos.

El personal deberá estar dotado del vestuario apropiado a sus tareas y debidamente identificado con la acreditación que le proporcionará la Representación española.

Las personas que presten el servicio de limpieza deberán cumplir las instrucciones de seguridad que le indique el responsable del contrato, reunir las condiciones personales adecuadas de seguridad en el momento de ser contratadas y mantenerlas durante la vigencia del contrato. El Responsable del Contrato podrá exigir un certificado de antecedentes penales de cada trabajador y, en su caso, autorizar o declinar en cualquier momento de la vigencia del contrato el acceso a la Representación y la adscripción de un trabajador al servicio por razones de seguridad. El Adjudicatario sustituirá al trabajador no autorizado por otra persona que cumpla con los requisitos de seguridad.



Por la naturaleza y condiciones del servicio, queda prohibida la subcontratación total o parcial del servicio de limpieza. A la extinción del contrato, no podrá producirse en ningún caso la consolidación de las personas que hayan realizado los trabajos objeto del contrato como personal de la entidad contratante.

Durante los paros laborales de los que tenga conocimiento previo la Autoridad Oficial correspondiente y hayan sido legalmente autorizados, habiendo sido advertido el responsable de la Representación, la empresa adjudicataria mantendrá el equipo indispensable para atender los servicios mínimos que señalan las leyes. En caso de incumplimiento, el órgano de contratación, a propuesta del responsable del contrato, se reserva el derecho de no abonar al adjudicatario la parte proporcional del importe total correspondiente al período de tiempo en que hayan estado sin limpieza las instalaciones, o a resolver el contrato por incumplimiento del mismo.

En caso de ausencias del personal de limpieza sin previo aviso o de no finalización de la jornada laboral completa pactada, la empresa contratante se compromete a enviar a otra persona en sustitución durante el mismo día o a más tardar al día siguiente. La Representación española procederá a la subsiguiente deducción de la parte proporcional no trabajada o a resolver el contrato si no se sustituye a la persona ausente de manera rápida y eficaz.

En caso de celebración de festividades religiosas o civiles locales en los que la Representación española mantenga sus oficinas abiertas y en funcionamiento se procederá de común acuerdo para compensar los servicios que deban prestarse.

## 5 RECURSOS MATERIALES

El servicio se realizará con equipo, maquinaria y material fungible aportados por la Embajada. Los productos de droguería necesarios para la limpieza, desinfección, higiene y aseo de todas las dependencias, serán aportados, igualmente, por la Embajada.

## 6 COORDINACIÓN Y RESPONSABLE DEL CONTRATO

La empresa adjudicataria nombrará a un interlocutor, y la representación española dispondrá de un Responsable del Contrato. Ambos serán los únicos interlocutores durante la ejecución del mismo y estarán disponibles para la coordinación del servicio.

El representante de la empresa adjudicataria supervisará ordinariamente el servicio e informará de cualquier imprevisto o situación anómala que surja durante la ejecución del contrato.

El responsable de la representación española realizará revisiones periódicas para comprobar el cumplimiento de los pliegos y de las instrucciones adicionales. En caso de incumplimiento lo pondrá en conocimiento del responsable de la empresa para su corrección. Si persiste el incumplimiento, y previa notificación por escrito a la empresa adjudicataria, se podrá aplicar el régimen de penalidades previsto contractualmente, incluida la rescisión del contrato.

La ejecución del contrato se realizará a riesgo y ventura del contratista. Las reparaciones de los desperfectos que se puedan producir durante la prestación del servicio, en bienes muebles o inmuebles, por el personal de la empresa adjudicataria, correrán por cuenta del adjudicatario.

PPTP Propuesto por el Embajador de España en Libreville, el 13 de junio de 2024

Don Ramón Molina Lladó